

Québec solidaire en campagne politique

C'EST À LEUR TOUR DE SE SERRER LA CEINTURE

www.couragepolitique.org

+ 775 M\$

Redevances sur l'eau : 0,01 \$ / litre

Il est nécessaire que le gouvernement établisse une redevance sur l'eau, car de nombreuses entreprises réalisent des profits substantiels en utilisant et en gaspillant d'importantes quantités d'eau qu'elles considèrent comme une ressource gratuite. Toutefois, il ne s'agit pas pour autant de tarifier chaque litre d'eau consommé par les entreprises, mais bien de viser celles qui en font un usage irresponsable.

Une mesure gouvernementale insuffisante

À cet égard, le gouvernement du Québec a déjà prévu imposer des redevances sur l'eau, mais ce qu'il entend mettre en place est d'une modestie désarmante : la mesure gouvernementale ne permet pas de renflouer les coffres de l'État tout en étant incapable de freiner la consommation abusive de l'eau.

En effet, selon le plan du gouvernement, les entreprises seraient tenues de verser un montant annuel de quelques milliers de dollars dès qu'elles auraient dépassé un certain niveau de consommation. On comprendra que pour plusieurs des grandes entreprises consommatrices d'eau, déboursier 3000\$ ou 5000\$ apparaît comme une mesure restrictive ridiculement basse. D'ailleurs pour le trésor public, la ministre de l'Environnement prévoit des revenus de 5,5 millions \$, c'est-à-dire des peccadilles au regard des besoins budgétaires du gouvernement.

L'eau n'est pas une marchandise

C'est une ressource non renouvelable

La mesure du gouvernement représente des peccadilles

L'industrie minière rejette plus d'eau polluée que l'eau qu'elle prélève

Envoyer un message clair : l'eau n'est pas une marchandise

Québec solidaire opte plutôt pour exiger des redevances sur chaque litre dépassant les barèmes fixés par le gouvernement. En exigeant de telles redevances, le gouvernement s'assure d'une source de revenus importante tout en envoyant un message clair aux entreprises qui font un usage abusif de l'eau : l'eau n'est pas une marchandise mais plutôt une ressource non renouvelable collective.

Pour calculer les montants que rapporterait cette redevance, nous avons dû fonctionner par hypothèses. En effet, c'est seulement en août 2009 que le gouvernement du Québec a adopté par décret un règlement imposant aux entreprises de calculer les quantités d'eau qu'elles utilisent. Lorsque les données de cette initiative seront rendues publiques, il sera plus facile d'évaluer la valeur de cette redevance sur l'eau.

Nous avons donc basé nos calculs sur les données de Statistiques Canada¹ et ainsi formulé une proposition qui se veut une référence minimale auquel le Québec peut s'attendre des entreprises qui exploitent cette ressource sans payer leur juste part en redevances.

L'industrie minière

L'industrie minière prélève 24,2 millions de mètres cube d'eau par année pour créer 45,2 millions de mètres cube d'eau minière, c'est-à-dire polluée par les minerais. Transformée en litres, la quantité d'eau prélevée est de 24 200 millions de litres d'eau.

L'industrie minière contribue donc à la pollution de l'environnement et ce, malgré toutes ses prétentions « vertes » des dernières années. Pour cela, et parce que l'eau est un bien commun qui ne saurait en aucun cas devenir une marchandise échappant au contrôle collectif, Québec solidaire propose d'imposer une redevance de 0,01\$ par litre d'eau prélevé par l'industrie minière :

$$24\ 200\ \text{M litres d'eau} \times 0,01\ \$/\text{L} = 242\ \text{M\$}$$



L'industrie manufacturière

L'industrie manufacturière² consomme 154 millions mètres cube d'eau par année. Une grande partie de l'eau consommée s'inscrit dans le secteur d'activité « aliments » qui comprend à la fois des petites entreprises en transformation d'aliments et d'imposantes multinationales telles que Coca-Cola qui embouteille l'eau du territoire. Le reste de l'industrie manufacturière qui utilise de l'eau compte également des secteurs qui polluent une partie de l'eau qu'ils utilisent (produits chimiques, pâtes et papiers).

Comme cette industrie est diversifiée, que l'utilisation et la pollution de l'eau varient en fonction des différents secteurs de celle-ci et qu'en bout de ligne certains d'entre eux pourraient être tentés de refiler une partie de la facture aux consommateurs, nous estimons que les redevances pourraient s'appliquer sur 33%, à un taux de 0,01\$ par litre d'eau prélevée, comme pour l'industrie minière.

En imposant une telle redevance sur le tiers de l'eau consommée par l'industrie manufacturière, le gouvernement récupérerait 513 millions \$ par année.

$$154\ 000\ \text{M litres d'eau} \times 0,01\$/\text{L} \times 33\% = 513\ \text{M\$}$$

2 Aliments, Boissons et produits du tabac, Usines de textiles, Produits textiles, Produits en bois, Papier, Produits du pétrole et du charbon, Produits chimiques, Produits en plastique et en caoutchouc, Produits minéraux non métalliques, Première transformation des métaux, Produits métalliques, Machines, Matériel de transport, Activités diverses. Source : Statistiques Canada, Utilisation industrielle de l'eau, 2005, tableau 1-1 et 1.2, pp. 19-20.

